



L'Union des producteurs agricoles

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

AU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Consultations prébudgétaires en vue du budget 2018
Investir en agriculture pour décupler les retombées

Le 27 juillet 2017



Maison de l'UPA
555, boul. Roland-Therrien
Bureau 100
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
450 679-0530
upa.qc.ca

ISBN 978-2-89556-179-8 (PDF)
Dépôt légal, 3^e trimestre 2017
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives du Canada

1. Résumé

Le secteur agricole est un moteur de croissance incontournable pour l'économie canadienne, comme en témoigne sa présence parmi les secteurs ciblés lors du dernier budget fédéral. Des investissements seront toutefois nécessaires pour appuyer le développement de ce secteur et en accélérer le rythme. L'agriculture québécoise possède un potentiel de croissance de 30 % d'ici 2025 si les conditions sont réunies, dont les retombées sont bien supérieures à ces investissements.

Parmi les éléments permettant de créer 21 000 emplois au Québec et de générer 1,8 G\$ de produit intérieur brut (PIB) supplémentaire et 250 M\$ de revenus fiscaux, un engagement de la part du gouvernement fédéral par l'entremise du budget 2018 est nécessaire, notamment pour :

- ➔ un soutien accru aux entreprises agricoles en gestion des risques;
- ➔ un volet du cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) consacré à la réalisation de projets structurants et innovants par l'entremise des conseils régionaux d'adaptation, soit par et pour les producteurs agricoles;
- ➔ des actions concrètes en ce qui concerne la taxe carbone et l'adaptation des entreprises aux changements climatiques et aux attentes sociétales;
- ➔ un appui fiscal et financier soutenu pour la relève en agriculture.

Ces mesures sont en lien direct avec les objectifs de productivité et de compétitivité énoncés par le Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

2. Investir en agriculture pour décupler les retombées

2.1. Une croissance supérieure à celle de l'ensemble de l'économie

La croissance de l'agroalimentaire québécois est plus rapide que celle de l'ensemble de l'économie provinciale. Une hausse de 14 % des emplois en agroalimentaire a été observée entre 2007 et 2015, alors qu'elle n'a été que de 7 % pour l'ensemble des industries. Le PIB découlant de l'agroalimentaire a connu un gain de 28 % sur la même période, une progression équivalant à quatre fois celle de la province. Finalement, les exportations agroalimentaires ont crû de 81 % pour un total de 7,2 G\$, comparativement à 19 % pour l'économie québécoise¹.

2.2. D'importantes retombées pour l'économie canadienne

En 2015, l'agriculture québécoise a généré plus de 1 G\$ en retombées fiscales, dont 432,3 M\$ au fédéral. En ajoutant la transformation alimentaire, ces retombées représentent 4,63 G\$, dont 1,6 G\$ au fédéral. Pour chaque emploi direct, ces deux secteurs créent 1,6 emploi connexe. De même, pour chaque dollar découlant de l'agroalimentaire, environ un dollar de PIB est généré dans un autre secteur économique.

Les dépenses nettes du gouvernement fédéral pour le secteur agroalimentaire québécois sont évaluées à 347 M\$² pour 2015-2016, tandis que les revenus fiscaux retirés sont estimés à 1 629,7 M\$ pour 2015³. C'est donc dire que le gouvernement fédéral récupère 4,70 \$ pour chaque dollar qu'il investit⁴.

2.3. Un potentiel de croissance à la hauteur des ambitions du Canada

ÉcoRessources⁵ a réalisé en 2016 une évaluation du potentiel de croissance de différentes productions agricoles québécoises d'ici 2025 et des retombées qui pourraient en découler. Cette croissance entraînerait des investissements en immobilisations et une hausse des dépenses de fonctionnement. Globalement, une augmentation de 30 % des recettes agricoles est envisagée entre 2016 et 2025, pour les retombées présentées au tableau 1.

¹ ÉcoRessources (2016). *Les retombées économiques de l'agriculture au Québec*, 26 pages.

² Agriculture et Agroalimentaire Canada (2016). *Revenu agricole, situation financière et aide gouvernementale, Recueil de données 2015*, 78 pages, p. 39.

³ ÉcoRessources (2016).

⁴ Sommes versées par Agriculture et Agroalimentaire Canada uniquement.

⁵ ÉcoRessources (2017). *L'agriculture au Québec, un potentiel à exploiter*, 51 pages.

Tableau 1 | Retombées estimées pour une croissance de 30 % de la production agricole québécoise d’ici 2025

Retombées	Agriculture	Transformation	Total
Emplois	+ 21 000	+ 38 000	+ 59 000
PIB (annuel)	+ 1,8 G\$	+ 3,9 G\$	+ 5,7 G\$
Recettes fiscales (annuelles)	+ 250 M\$	+ 1 G\$	+ 1,25 G\$

Les conditions nécessaires à la réalisation de ce potentiel ont été déterminées. Celles prioritaires par l’Union en lien avec le budget fédéral 2018 sont présentées dans les sections suivantes.

3. Un levier majeur, le Cadre stratégique pour l’agriculture

3.1. Un filet de sécurité solide pour favoriser une croissance durable

La gestion des risques des entreprises (GRE) est la base de la croissance du secteur agricole. Les entreprises ont besoin de programmes efficaces, financés à la hauteur des besoins, mais aussi prévisibles. Les paramètres actuels des programmes ne permettent pas de répondre adéquatement à ces besoins et incidemment, au secteur de progresser aussi rapidement qu’il le pourrait.

Ces constats, partagés par l’ensemble des intervenants du milieu durant les consultations entourant l’adoption du prochain CSA, doivent impérativement trouver écho dans les politiques et le budget gouvernementaux.

À cet égard, l’Union demande au gouvernement fédéral :

- l’accès à des programmes de GRE adaptés aux besoins des producteurs;
- un financement accru des programmes de GRE, considérant l’effet de levier de ceux-ci sur la croissance du secteur et des retombées économiques générées.

3.2. Des initiatives stratégiques participatives axées sur l’innovation et le développement

La participation d’agriculteurs à l’administration des programmes est un important vecteur d’innovation et de développement. Le Québec ne pourrait compter aujourd’hui sur un aussi solide réseau de services-conseils non liés si des producteurs visionnaires n’avaient pas eu le soutien d’un conseil régional d’adaptation doté des moyens nécessaires pour les appuyer.

Des investissements accrus en recherche et développement et l’intensification des efforts pour développer des marchés pour les produits canadiens doivent également être au cœur d’une stratégie concertée en matière de croissance, de productivité et de compétitivité. L’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) soulignait par ailleurs en 2015 que

« le cadre d'action global [canadien] en matière d'innovation pourrait encore être amélioré pour accroître la productivité et la durabilité »⁶.

Ainsi, l'Union demande au gouvernement fédéral :

- d'orienter le financement des programmes de recherche, d'adaptation, d'innovation et de transfert vers des organismes à but non lucratif en contact direct avec le milieu agricole tels les conseils régionaux d'adaptation;
- d'accroître le financement en recherche et en transfert des connaissances;
- de permettre aux petites entreprises d'accéder à une aide au développement des marchés, notamment ceux locaux et nationaux, pouvant prendre la forme d'un crédit d'impôt remboursable.

4. Appuyer les agriculteurs dans leur adaptation à un environnement évolutif

4.1. Une tarification équitable du carbone

Le Québec a été proactif en matière de tarification du carbone en demandant aux distributeurs de combustibles d'acquérir des droits d'émission sur le marché dès 2015. Cette situation nuit maintenant aux agriculteurs, puisque lorsqu'elle existe, la tarification du carbone des autres provinces inclut généralement un mécanisme pour réduire ou annuler les impacts sur le secteur agricole. L'iniquité en découlant compromet l'agriculture canadienne.

Les agriculteurs se dotent de stratégies pour réduire leur empreinte carbone⁷. Toutefois, un soutien est nécessaire pour atténuer les impacts de la tarification, particulièrement dans un contexte concurrentiel mondial. L'Union demande donc au gouvernement fédéral de :

- créer un programme fédéral de compensation assurant une équité interprovinciale;
- soutenir le développement et la mise en œuvre de protocoles de crédits compensatoires adaptés au contexte agricole;
- permettre des approches favorisant la participation d'entreprises de petite taille au marché du carbone, notamment les agriculteurs et les producteurs forestiers.

⁶ OCDE (2015). *Innovation, productivité et durabilité de l'agriculture au Canada*, 201 pages.

⁷ Un nombre croissant de secteurs (laitier, grains, porcine, acéricole, bovin, etc.) réalisent une analyse de cycle de vie ou évaluent leur empreinte carbone, puis se dotent d'un plan d'action pour réduire leurs impacts environnementaux.

4.2. Des actions proactives en lien avec les changements climatiques et les attentes sociétales

Une protection adéquate contre les risques climatiques est une des conditions gagnantes pour une croissance soutenue de l'agriculture et de ses retombées. Ainsi, l'amélioration des programmes de GRE est essentielle, tandis que la réponse gouvernementale aux catastrophes naturelles doit être uniforme à travers le pays. Ces dernières années, plusieurs écarts entre les provinces ont causé des situations compétitives inéquitables.

Répondre aux attentes sociétales signifie souvent pour les agriculteurs des modifications de leurs pratiques et des investissements spécifiques. Ces attentes, qui touchent tant le bien-être animal, l'utilisation des intrants, que la préservation des ressources et de l'environnement, sont prises au sérieux, même si les satisfaire entraîne des investissements importants. Ces derniers ne sont pas toujours remboursés par les marchés.

L'Union demande au gouvernement fédéral :

- ➔ d'accroître les sommes consacrées à la GRE, notamment en matière climatique, et de s'assurer d'une application uniforme des programmes mis en place;
- ➔ de financer la réalisation de projets et d'outils visant l'amélioration de la gestion des risques climatiques sur les entreprises agricoles;
- ➔ d'appuyer les investissements nécessaires à l'adaptation découlant des attentes sociétales modifiant de manière importante les pratiques, comme pour le bien-être animal ou l'agroenvironnement.

5. La pérennité de l'agriculture passe par sa relève

7

5.1. Un transfert intergénérationnel facilité

Des modifications devraient être apportées aux dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'article 84.1 fait en sorte qu'il en coûte plus cher de céder une ferme à un membre de la famille qu'à un acheteur non apparenté. En pénalisant autant les cédants que la relève, ces règles compromettent la survie d'entreprises familiales.

L'Union demande donc au gouvernement fédéral :

- ➔ d'exclure de l'application de la règle anti-évitement prévue à l'article 84.1 de la Loi de l'impôt sur le revenu la transmission, dans certaines conditions, des actions d'un contribuable à son enfant ou à son petit-enfant.

5.2. L'accès à du capital patient structurant pour la relève

Afin d'appuyer efficacement la relève agricole dans la réalisation de ses projets, plusieurs outils sont nécessaires. L'ampleur des actifs à acquérir constitue le principal défi pour les jeunes agriculteurs. La valeur des terres est devenue une problématique majeure à elle seule lorsque vient le temps de transférer ces terres à la prochaine génération. En 2016, la valeur moyenne des terres détenues était de 2,1 M\$⁸ par ferme, soit 68 % de l'actif total.

La formule vendeur-prêteur existant au Québec peut augmenter le bénéfice tiré de la transaction par le cédant et faciliter le transfert par le crédit d'impôt provincial de 40 % accordé sur les intérêts versés par la relève.

L'Union demande ainsi au gouvernement fédéral :

- ➔ de s'assurer que les programmes de GRE offrent un filet suffisant permettant à la relève d'accéder au financement nécessaire;
- ➔ de réduire les coûts de participation et d'offrir un taux plus élevé de contribution gouvernementale aux programmes de GRE durant les premières années d'activité;
- ➔ d'offrir un crédit d'impôt remboursable de 40 % des intérêts versés par la relève au cédant par une entente vendeur-prêteur;
- ➔ de créer des incitatifs afin que les institutions financières et les administrations publiques offrent du capita patient à la relève agricole.

6. Conclusion

8

En conclusion, l'OCDE mentionnait en 2015 qu'au Canada :

« Les gains de productivité résultant de l'innovation et des changements structurels ont entraîné une hausse de la production et des revenus sans trop peser sur les ressources. Le secteur agricole [...] doit impérativement être capable d'innover pour tirer profit de l'augmentation et de l'évolution de la demande mondiale de produits agroalimentaires. »⁹

Pour l'Union, il n'y a aucun doute qu'adéquatement soutenus et accompagnés, l'agriculture et l'agroalimentaire constitueront un pilier central de la croissance économique canadienne des prochaines années. Une fois réalisés, les moyens présentés permettront à l'agriculture d'être la locomotive d'un développement économique durable et innovant, en plus de générer des retombées significatives.

⁸ Calcul UPA. Statistique Canada (2017). *Tableaux 002-0020 – Bilan du secteur agricole, au 31 décembre et 004-0201 – Recensement de l'agriculture, fermes classées selon la superficie agricole totale*, CANSIM (base de données).

⁹ OCDE (2015).